

LE MONDE OUVRIER A DIEGO-SUAREZ PENDANT LA DÉCOLONISATION¹ (1945-1960)

Lalasoa Jeannot RASOLOARISON
Maître de conférences HDR
Département d’Histoire
Université d’Antananarivo

Résumé : Dans le cadre de la « mise en valeur » de la colonie, vu sa position stratégique, la ville de Diego-Suarez bénéficie de l’installation de différentes entreprises s’occupant d’activités portuaires, maritimes, industrielles ou commerciales. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avec la présence en nombre de ces établissements, l’élément ouvrier devient le plus important parmi la population active de la ville. Les travailleurs présents à Diego-Suarez se salariant dans des entreprises publiques et privées et sont constitués d’éléments cosmopolites. Les ouvriers non qualifiés et les manœuvres sont composés de Malgaches et de Comoriens tandis que les ouvriers spécialisés et les cadres d’entreprise sont constitués de Réunionnais et de Malgaches qui ont bénéficié d’une scolarisation poussée. Une partie des ouvriers est constituée par la main-d’œuvre pénale. La plupart des travailleurs, surtout les moins qualifiés, connaissent des conditions de travail difficiles. Dans le contexte de la décolonisation, les ouvriers de Diego-Suarez, caractérisés par leur cohésion, mènent des luttes sociales dynamiques pour faire prévaloir leurs intérêts et leurs droits.

Mots-clés : Diego-Suarez – Décolonisation – Ouvrier – Main-d’œuvre – Entreprises – Conditions de travail – Luttes sociales

Abstract: Given its strategic position, the town of Diego-Suarez benefits from accommodating various companies engaging in port, maritime, industrial or commercial activities within the development framework of the colony. After World War II, because of the presence of these companies, workers have become the most important component of the economically active population of the town. They mainly work in public and private companies and are quite cosmopolitan in composition. The unskilled workers and manual workers are Malagasy and Comorians whereas the skilled workers and the company executives are natives of Reunion and Malagasy with some general education.

¹ Le terme décolonisation est employé ici pour désigner le processus de désengagement de la France de ses territoires en Afrique noire et de Madagascar qui a commencé en 1945 et qui s'est terminé par l'octroi d'indépendance en 1960.

One part of the workers is composed of convict labour. Most of these workers, mostly the unskilled ones, worked under harsh working conditions. Within the context of decolonization, these workers based in Diego-Suarez showed much cohesion and were involved in dynamic social struggles to defend their rights and interests.

Key words: *Diego-Suarez – Decolonization – Worker – Manual labour – Companies – Working conditions – Social struggles*

L'avènement de la colonisation à Madagascar amène un changement au niveau du mode de production. Le système de salariat, au stade embryonnaire au XIX^e siècle, se développe un peu partout dans l'île pour satisfaire aux exigences de l'économie coloniale. Pour les Malgaches, le phénomène de « prolétarisation du colonisé »² gagne les couches sociales. Les Malgaches se salariant pour pouvoir assurer leurs propres besoins et payer les impôts. Une partie d'entre eux s'installe dans les villes pour chercher du travail et se salarier dans les entreprises industrielles ou commerciales. À partir de 1896, Tananarive, centre des prises de décisions administratives et siège des principaux établissements industriels ou commerciaux, ainsi que les villes portuaires et maritimes, comme Tamatave, Majunga et Diego-Suarez, connaissent un développement de leurs activités économiques, dans le cadre de la « mise en valeur » de la colonie. Pour Diego-Suarez en particulier, différentes entreprises s'occupant d'activités portuaires, maritimes, industrielles ou commerciales s'y installent. À partir du début de la colonisation, Diego-Suarez voit affluer un certain nombre de travailleurs venant d'autres régions de l'île ou de l'extérieur du pays pour servir de main-d'œuvre dans les industries, dans le commerce ou dans les entreprises maritimes et portuaires. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la garantie des libertés syndicales favorise le développement des luttes sociales intéressant les travailleurs dans cette ville du nord de l'île.

I) UN MILIEU ÉCONOMIQUE DOMINÉ PAR LES ACTIVITÉS PORTUAIRES ET INDUSTRIELLES

A. L'importance des activités économiques

La position stratégique de Diego-Suarez, caractérisée par la présence d'une baie, et l'existence d'un élevage extensif de bovins dans la région font de la ville un centre à fortes potentialités économiques. Ces dernières sont déjà exploitées avant la colonisation à partir du moment où la France décide de prendre possession de cette région du nord de Madagascar. Après la première guerre franco-merina de 1883-1885, les représentants de la Reine Ranavalona II et ceux du gouvernement français signent le traité du 17 décembre 1885 qui fait de Diego-Suarez un territoire français. Dans ce contexte, depuis 1886, l'Amiral Miot a installé une garnison sur les flancs de Cap Diego autour de laquelle s'implantent des commerçants et quelques industries³. Pour les tenants de la colonisation, « pour créer une colonie active, il fallait encourager l'agriculture, l'industrie et le commerce »⁴. Avant l'annexion de Madagascar, deux formes d'industries étaient installées à Diego-Suarez : l'industrie du sel et l'industrie des conserves de viande. Cette dernière usine était amenée à la fermeture à cause des lourdes charges fiscales qui pesaient sur ses produits en France ; les conserves de Diego-Suarez étant considérées comme des produits étrangers⁵.

² Dahy RAINIBE, « Une condition indigène ? », *Omaly sy Anio*, n° 15, 1982, p. 122.

³ Maurice BESNARD, *Au Nord de Madagascar. La province de Diego-Suarez*, s.d., p. 58-62.

⁴ *La Vie Illustrée*, 3^{ème} Année, n° 71, 23 février 1900.

⁵ *Ibid.*

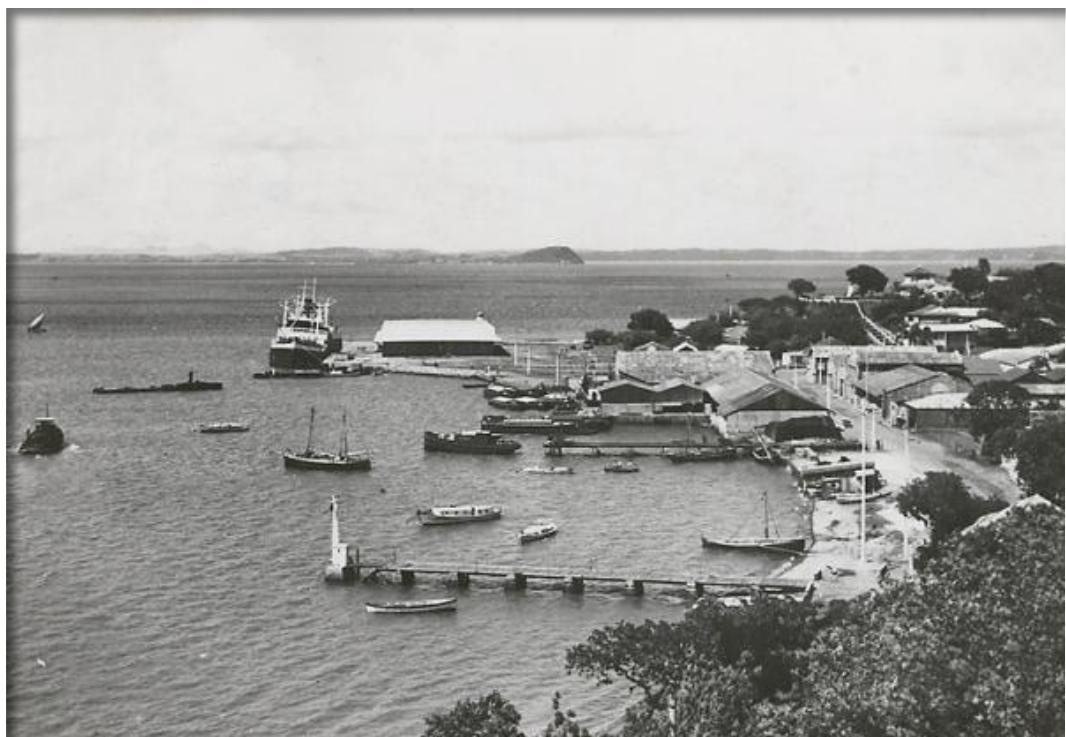


Photo n°1 : Le port de Diego-Suarez, vue de la rade, vers 1930.

Cliché : Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM)

À partir de 1896, l'annexion de Madagascar par la France fait développer davantage que par le passé les activités économiques dans la région. Des colons français et réunionnais ainsi que des cultivateurs autochtones se sont lancés dans la riziculture, les cultures vivrières (légumes, manioc ou patates douces), les cultures de traite (café et canne à sucre) et dans l'élevage de bovins pour satisfaire non seulement aux besoins locaux mais également à ceux de la métropole. En même temps, des salines, des usines de conserverie, des entreprises commerciales, bancaires et de réparation des navires sont installées avec le développement des échanges extérieurs. Les relations commerciales avec l'extérieur se développent en particulier grâce à l'existence du port qui est le troisième du pays en matière de trafic après ceux de Tamatave et de Majunga. En 1957, le port de Diego-Suarez, exploité par la Chambre de Commerce et dont les magasins sont gérés par la Compagnie Maritime de l'Afrique Orientale (C.M.A.O.), a traité un volume de marchandises de 100 000 tonnes⁶. En fait, Diego-Suarez se signale particulièrement par la multitude de ses entreprises.

B. La présence en nombre des entreprises portuaires, industrielles et commerciales

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la reprise des activités économiques aussi bien en métropole qu'à Madagascar fait développer les affaires des entreprises de différente nature. Celles-ci regroupent en particulier des établissements industriels, commerciaux et portuaires.

⁶ Archives de la République de Madagascar (ARM), Monographie n° 58 – Province de Diego-Suarez – Année 1957.

| Usines | Nature des activités |
|--|---|
| Société d'oxygène et d'acétylène de Madagascar | Production d'oxygène et d'acétylène |
| Société Rochefortaise de Produits Alimentaires (S.AR.P.A.) | Production de viande congelée et de conserves |
| Cassam Chenai et Fils | Rizerie ; huilerie ; savonnerie |
| Société Électricité et Eaux de Madagascar | Production et distribution d'électricité et d'eau |
| Société des Salines de Djibouti | Production de sel |
| Direction des Constructions et Armes Navales (D.C.A.N.) | Construction navale et réparation des navires |
| Société des Chantiers et Ateliers du Bassin (S.C.A.B.) | Bâtiment et Travaux publics |
| S.T.A.R. | Production d'eaux et de boissons gazeuses |

Les principaux établissements industriels à Diego-Suarez en 1957⁷

Au début des années 1950, Diego-Suarez compte environ une vingtaine d'entreprises industrielles, commerciales, bancaires et portuaires. D'après le recensement établi par le chef de la province de Diego-Suarez en 1957, la ville compte huit établissements industriels, qui représentent l'essentiel des entreprises de ce type dans la province. Ces établissements s'occupent de diverses activités : de l'alimentaire (rizerie, production de sel, production d'eaux et de boissons) à la construction navale et réparation des navires en passant par le bâtiment et les travaux publics. Pour les industries alimentaires, les Salines de Djibouti traite 15 à 20 tonnes de sel par an tandis que la S.A.R.P.A., avec comme principal produit le *corned-beef*, produit quelques milliers de boîtes par an⁸. Pour les entreprises portuaires, la Direction des Chantiers et Armes Navales, avec un bassin de carénage et des ateliers équipés, s'occupe principalement de la réparation des bateaux. Le dynamisme de l'économie à Diego-Suarez se mesure aussi à travers l'existence d'un nombre important d'entreprises commerciales comme les agences de la Compagnie Marseillaise de Madagascar (CMM) et de la Compagnie Lyonnaise de Madagascar (CLM) et les établissements appartenant à des Indiens qui tiennent une place de choix dans le commerce d'import-export, de gros et de détail⁹.

A Diego-Suarez, l'Arsenal de la Marine demeure le principal établissement industriel de la ville. En fait, les activités des autres entreprises dépendent de lui. Les menuisiers, les exploitants forestiers ou encore les entrepreneurs en construction et autres industriels travaillent en grande partie pour les chantiers de la Marine¹⁰. En raison de la présence de nombreuses entreprises, Diego-Suarez reste ainsi à Madagascar la ville où l'élément ouvrier est le plus important parmi la population active.

⁷ ARM, Monographie n°58 – Province de Diego-Suarez – Année 1957.

⁸ ARM, Monographie n°64 – District de Diego-Suarez – Année 1959.

⁹ ARM, Monographie n°58 – Province de Diego-Suarez – Année 1957.

¹⁰ Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM), DS 240, Lettre du 30 novembre 1953 des Conseillers provinciaux de Diego-Suarez au Ministre de la Marine.

II) UN MILIEU DU TRAVAIL A FORTE PRÉSENCE OUVRIÈRE

A. Les catégories d'ouvriers et de manœuvres

Les travailleurs commencent à affluer à Diego-Suarez dès la fin du XIX^e siècle avec l'installation des premières industries dans la localité. À partir de 1885, des populations de différentes origines viennent s'y installer. Des Antakarana, Sakalava, Betsimisaraka, Silamo, Makoa et même des gens originaires du Sud-Est, attirés par le travail salarié offert par les Français, s'installent à Diego-Suarez¹¹. En 1887, d'après un recensement, le village de la garnison, qui forme désormais la colonie de Diego-Suarez, compte 4 600 habitants dont 527 Français ou Créoles de Maurice, environ 1 100 soldats ou marins et 2 700 indigènes de Madagascar ou des Comores¹². L'avènement de la colonisation ne fait qu'accentuer le mouvement de déplacement des travailleurs venant d'autres régions de Madagascar vers la zone du nord. Les travailleurs migrants venant d'autres régions de l'île affluent à Diego-Suarez et dans sa région étant donné que les autochtones, c'est-à-dire les Antakarana, ne sont pas attirés par le travail salarié. Ainsi, pour le travail de la récolte du riz, les colons français ont dû faire appel en 1918 aux Antaimoro et aux Betsileo pour la coupe car pour les autochtones, ce genre de travail est considéré comme *fady* ou tabou pour leur communauté¹³.

À partir du début des années 1920, des travailleurs originaires de l'île de La Réunion viennent s'installer en nombre à Diego-Suarez. Selon le Gouverneur général Marcel Olivier¹⁴, « il existe à Madagascar un prolétariat européen, ou assimilé, composé surtout d'éléments immigrés de la Réunion, individus ou familles sans ressources suffisantes. Ils habitent souvent, surtout à la côte, des réduits innommables, construits avec des matériaux de déchet »¹⁵. Cependant, à partir des années 1930, le profil des travailleurs réunionnais qui s'installent à Diego-Suarez change. Les Réunionnais servent davantage que dans le passé d'ouvriers spécialisés ou de cadres d'entreprise à Diego-Suarez, vu leur niveau d'études. La majorité d'entre eux a terminé le cycle d'études primaires et quelques-uns possèdent le Brevet Élémentaire.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à Diego-Suarez, le nombre des salariés de différentes origines ne cesse d'augmenter face au développement des activités économiques du district en général et de la ville en particulier. Ce phénomène est surtout observé à partir du début des années 1950, avec la reprise effective des activités industrielles, commerciales et portuaires en France et à Madagascar.

En 1951, les branches professionnelles qui emploient beaucoup d'ouvriers et des manœuvres, aussi bien dans le secteur public que dans le privé, sont les branches qui emploient un nombre élevé de salariés. Pour le secteur public, les salariés des Travaux publics représentent près de 90% de l'effectif total, étant donné que les constructions de routes entreprises après la guerre nécessitent l'emploi d'un nombre élevé de main-d'œuvre. Pour le secteur privé, les industries, avec notamment les usines de fabrication de produits alimentaires, emploient 18% de l'effectif total, tandis que les professions domestiques représentent 33% du nombre total des salariés. Pour cette branche, des

¹¹ Manassé ESOAVELOMANDROSO, « La politique royale dans la province d'Antomboka au lendemain du traité de paix de 1885 », *Omaly sy Anio*, n° 25-26, 1987, p. 289.

¹² Maurice BESNARD, *op. cit.*, s.d., p. 58-62.

¹³ *Revue Agricole et Vétérinaire de Madagascar et Dépendances*, 3^{ème} Année, n° 21, juillet 1918.

¹⁴ Marcel Olivier était le Gouverneur général de Madagascar de 1924 à 1929.

¹⁵ Marcel OLIVIER, *Six ans de politique sociale à Madagascar*, Paris, Éditions Bernard Grasset, 1931, p. 192.

travailleurs venant des Comores arrivent à Diego-Suarez pour chercher du travail et s'employer comme gens de maison, gardiens et autres métiers n'exigeant pas une qualification professionnelle. Dans les années 1950, la reprise des activités économiques en métropole et à Madagascar favorise davantage que par le passé le recrutement de main-d'œuvre par les établissements industriels et commerciaux. Ainsi, en 1957, le nombre total des salariés du secteur privé de la province de Diego-Suarez s'élève à 20 824 sur une population de 381 377 habitants¹⁶, soit 5,46% du total.

| Branches professionnelles | | |
|--|---|-------|
| Secteur public | Administration générale | 295 |
| | Travaux publics | 2 629 |
| Nombre total des salariés du secteur public : 2 924 | | |
| Branches professionnelles | | |
| Secteur privé | Agriculture | 474 |
| | Forêts | 141 |
| | Mines | - |
| | Industries | 937 |
| | Bâtiments et Travaux publics | 178 |
| | Transports | 724 |
| | Commerce | 785 |
| | Banque | 79 |
| | Professions libérales | 17 |
| | Professions domestiques | 1 655 |
| | Nombre total des salariés du secteur privé : 4 990 | |

Main-d'œuvre employée dans le district de Diego-Suarez en 1951¹⁷

Les travailleurs présents à Diego-Suarez sont cosmopolites. Les ouvriers non qualifiés et les manœuvres qui travaillent dans les entreprises publiques et privées de la ville, comme l'Arsenal de la Marine, sont essentiellement des Malgaches, originaires majoritairement du Sud ou du Sud-Est de l'île, et de Comoriens. Certains d'entre eux n'ont pas bénéficié de scolarisation tandis que d'autres ont reçu un faible niveau d'instruction. Ils se salarient pour pouvoir subvenir à leurs besoins familiaux et acquitter régulièrement leurs impôts. D'autres ouvriers étrangers sont aussi présents à Diego-Suarez pour servir notamment de main-d'œuvre dans les entreprises portuaires. Ainsi, des Arabes Yéménites sont employés par les entreprises du batelage comme dockers¹⁸. En plus des travailleurs qui ont un contrat avec leurs employeurs, les entreprises

¹⁶ ARM, Monographie n° 59 – District de Diego-Suarez – Année 1957.

¹⁷ ANOM, DS 242, Transmission n° 943/ CF du 20 novembre 1951 du Chef du district de Diego-Suarez au Chef de la Province de Majunga.

¹⁸ ARM, Monographie n° 64 – District de Diego-Suarez – Année 1959.

portuaires recourent également à l'emploi de la main-d'œuvre pénale pour faire face à l'insuffisance en nombre de leurs salariés. Cette catégorie de travailleurs provient notamment des détenus impliqués dans l'insurrection de 1947.

Les travailleurs réunionnais constituent avec leurs collègues malgaches ayant bénéficié d'une scolarisation poussée, c'est-à-dire ayant terminé l'enseignement du second degré ou du troisième degré¹⁹, les cadres dans les différentes entreprises de Diego-Suarez. Cette situation reflète la réalité en termes d'emploi de salariés dans l'ensemble de la province. Ainsi, à la Société Sucrière de la Mahavavy (SO.SU.MAV) dans le district d'Ambilobe, qui représente le principal ensemble de production agricole et industrielle de la province de Diego-Suarez, dans les années 1950, les travailleurs originaires de l'Imerina sont constitués de cadres ou d'ouvriers qualifiés employés dans le secteur industriel²⁰. Néanmoins, les diplômés malgaches restent victimes d'une discrimination en matière d'embauche par rapport à leurs homologues réunionnais. Au lendemain de l'entrée en vigueur du Code du travail de 1952, qui consacre le principe de l'égalité entre les travailleurs, quelle que soit leur origine, la discrimination reste toujours en vigueur au niveau du recrutement entre les Malgaches et les Créoles. Avec cette pratique, un Malgache titulaire de Brevet Élémentaire et fort de trois ans d'expérience en comptabilité et dactylographie n'arrive pas à se faire embaucher, en 1957, dans les services de la Province de Diego-Suarez, mais se voit orienter vers les grandes compagnies commerciales pour sa demande d'embauche²¹. En plus des difficultés rencontrées dans le recrutement, les Malgaches restent aussi quelquefois victimes de conditions de travail difficiles.

B. Des conditions de travail et des rémunérations peu avantageuses pour les ouvriers

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la réglementation du travail à Madagascar est régie par le décret du 7 avril 1938 puis la loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952 instituant un Code du travail dans les TOM. Cette dernière législation apporte des précisions en matière de durée de travail (art. 112) qui est fixée à 40 heures par semaine, de détermination du salaire (art. 91) avec l'égalité du salaire pour tous les travailleurs qui ont la même qualification professionnelle ou encore de l'hygiène et de la sécurité dans les lieux de travail (art. 133 à 137). Toutefois, la réalité dans le monde du travail est loin de correspondre avec le contenu du texte législatif, vu que certains employeurs, soucieux simplement d'engranger des bénéfices, ne se soucient pas de l'application de la loi. Par exemple, le directeur des Ateliers des Messageries Maritimes déclare au lendemain de l'entrée en vigueur du Code du travail que cette loi ne touche pas son établissement vu le caractère particulier de celui-ci qui fait des constructions navales et qu'il ne peut pas payer 48 heures un travail de 40 heures²².

Les conditions de travail restent dures pour un certain nombre de travailleurs, même au lendemain de l'entrée en vigueur du Code du travail des TOM. Au milieu des

¹⁹ Pendant la colonisation, l'enseignement réservé aux Malgaches est divisé en 3 degrés : enseignement du premier degré, équivalent de l'enseignement primaire ; enseignement du deuxième degré, équivalent de l'enseignement secondaire ; enseignement du troisième degré, équivalent de l'enseignement « supérieur » pour les Malgaches et dispensé dans des centres spécialisés regroupés à Tananarive, composés de l'Ecole le Myre de Vilers (un centre de préparation des fonctionnaires indigènes et des candidats à l'Ecole de Médecine), de l'Ecole Industrielle et de l'Ecole de Médecine.

²⁰ Lucile RABEARIMANANA, « Les travailleurs des grandes plantations du Nord-Ouest de Madagascar (1945-1960) », *Omaly sy Anio*, n° 25-26, 1987, p. 394.

²¹ *Gazetin'ny Malagasy*, n° 426, mercredi 4 septembre 1957.

²² ANOM, DS 236, Note du 7 novembre 1953 du Commissaire de Police de la 3^e Brigade Mobile au sujet de la réunion de l'Union locale des travailleurs de la Région de Diego-Suarez sur le Code du travail.

années 1950, à la C.M.A.O., par exemple, la semaine de 48 heures continue toujours d'être appliquée. Les ouvriers du batelage travaillent le samedi toute la journée, même si ce sont ceux qui assurent la permanence pour l'accueil des bateaux qui devraient faire le travail. En fait, les dispositions réglementaires sur la durée hebdomadaire du travail ne sont pas respectées par l'employeur. De plus, ce dernier n'entretient pas suivant la législation en vigueur les cahiers de soldes et paye les ouvriers avec des salaires dérisoires qui ne permettent pas de faire face à la hausse du coût de la vie²³.

Les conditions de travail demeurent surtout pénibles pour la main-d'œuvre pénale, employée dans les entreprises portuaires pour les travaux de batelage. Selon Justin Bezara²⁴, ancien conseiller de la République, détenu à la prison civile de Diego-Suarez en 1950, « les emprisonnés autochtones sont corvéables à merci. Ils sont exposés à de durs et exténuants travaux généralement exposés aux intempéries. Les travaux d'embarquement et de débarquement des marchandises, surtout de charbon et de ciment, à la compagnie de batelage connue sous les initiales CMAO sont les plus pénibles. À cet effet, les emprisonnés n'ont presque pas de repos. Ils travaillent aussi bien les dimanches que les jours fériés et presque toujours à une énorme tâche, vraiment exténuante, et l'équipe qui ne peut s'en acquitter à temps doit la finir et ne doit quitter le chantier qu'à une heure très tard dans la nuit »²⁵. En plus, la main-d'œuvre pénale ne perçoit aucun salaire, étant donné que ceux qui sont astreints à ces tâches gratuites au profit d'entreprises publiques ou privées sont condamnés à des peines de travaux forcés. En réalité, à Diego-Suarez, au début des années 1950, le recours au travail pénal est un soutien apporté par les autorités aux entreprises maritimes, étant donné que celles-ci ont besoin d'une main-d'œuvre nombreuse pour réaliser à bref délai les travaux qui leur incombent. Dans le cadre de la mise en valeur coloniale, le recours au travail gratuit, représenté par le travail pénal, est destiné à « compenser la faiblesse des moyens techniques et financiers »²⁶ de l'administration ou des entreprises qui bénéficient du service. Pour les travailleurs libres, c'est la question de rémunération qui reste toujours problématique car les salaires octroyés ne permettent pas d'avoir un pouvoir d'achat élevé.

À Diego-Suarez, au lendemain de la guerre, la hausse des salaires n'arrive pas à suivre celle des prix. En 1948, la moyenne d'augmentation des prix des denrées de première nécessité atteint 86% alors que le relèvement des salaires n'est que de 20%²⁷. Cette faiblesse de l'augmentation des salaires par rapport à celle des prix a un impact direct sur le pouvoir d'achat des salariés. En 1949, le pouvoir d'achat du salaire minimum journalier est de 2,5 kg de riz et de 700 grammes de viande de bœuf alors qu'il était de 4 kg et de 1,5 kg en 1939²⁸.

²³ *Gazetin 'ny Malagasy*, n° 291, vendredi 26 janvier 1955.

²⁴ Dans les années 1946 et 1947, Justin Bezara était le principal dirigeant de la section du parti nationaliste MDRM (Mouvement Démocratique de la Rénovation Malgache) dans la région de Diego-Suarez. De par cette position, il s'est fait élire membre du Conseil de l'Union Française. Après le déclenchement de l'insurrection de mars 1947, il a été arrêté et emprisonné comme les autres cadres du MDRM pour motif d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

²⁵ ANOM, DS 539, Lettre du 17 août 1950 de Justin Bezara, ancien conseiller de la République, détenu politique à la prison civile de Diego-Suarez, au Ministre de la France d'Outre-Mer.

²⁶ Jean FREMIGACCI, *État, économie et société coloniale à Madagascar (Fin XIX^e siècle-1940)*, Paris, Éditions Karthala, 2014, p. 272.

²⁷ ARM, IV D 35, Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée consultative du travail de Diego-Suarez du 25 juin 1948.

²⁸ ANOM, DS 236, Note du 5 mai 1949 du Commissariat central de la police de Diego-Suarez.

| Salaire mensuel | Prix du kg du riz | Loyer mensuel |
|-----------------|-------------------|---------------|
| 2 900 Frs | 32,50 Frs | 300 à 500 Frs |

Salaire dans la fonction publique : exemple : solde d'un agent auxiliaire de police en 1950²⁹

| Salaire mensuel | Prix du kg du riz | Loyer mensuel |
|-----------------|-------------------|---------------|
| 3 520 Frs | 35 Frs | 1 000 Frs |

Salaire dans le secteur privé : exemple : salaire d'un manœuvre indifférencié en 1954³⁰

Les employés de la fonction publique, surtout les débutants comme les agents auxiliaires de police, vivent dans des conditions difficiles en bénéficiant d'un salaire qui n'arrive pas à faire face à la hausse des prix. Ainsi, ils n'arrivent que difficilement à subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leurs familles. Dans le secteur privé, la situation en matière de rémunération n'est pas du tout meilleure par rapport à celle du secteur public. En 1954, le manœuvre indifférencié, c'est-à-dire le travailleur autochtone sans qualification professionnelle, est payé 22 francs par heure, soit 176 francs par jour pour une journée de 8 heures de travail, ou encore 3 520 francs par mois pour une semaine de travail de 40 heures. Il achète le riz à 35 francs le kg et paie un loyer de 1 000 francs par mois. Toutefois, le logement n'a aucun confort, malgré le loyer élevé. Il peut être une cabane en tôles qui n'a pas d'eau courante ni d'électricité³¹. Le déséquilibre du rapport salaire/prix ne fait qu'entretenir la précarité des conditions de vie des salariés des entreprises privées à Diego-Suarez. En fait, la faiblesse des salaires concerne surtout les travailleurs qui n'ont pas une qualification professionnelle. Par exemple, en 1957, dans la province de Diego-Suarez, les domestiques touchent une rémunération annuelle moyenne de 35 000 francs, les ouvriers des entreprises de construction et des Travaux publics 70 000 francs et les employés des entreprises commerciales, des banques et des professions libérales 120 000 francs³², soit respectivement 2 916 francs, 5 833 francs et 10 000 francs par mois. Les travailleurs de Diego-Suarez ne connaissent une amélioration de leur situation salariale qu'avec les luttes menées par les organisations syndicales.

III) DES LUTTES SOCIALES DYNAMIQUES

A. L'encadrement des travailleurs par les organisations syndicales

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'instauration des libertés politiques et syndicales dans les TOM, qui s'inscrit dans le cadre de la politique de décolonisation du gouvernement français, incite les travailleurs autochtones à se regrouper dans des organisations professionnelles pour défendre leurs intérêts.

²⁹ ANOM, 6 (7) D 60, Note établie le 23 mai 1950 à Diego-Suarez au sujet des soldes des fonctionnaires autochtones.

³⁰ ANOM, DS 241, Lettre n°308-CF/IT-DS du 29 mai 1954 de l'Inspecteur du Travail et des Lois Sociales de Diego-Suarez à l'Inspecteur Général du Travail et des Lois Sociales – Tananarive.

³¹ ANOM, DS 236, Rapport du 23 juillet 1953 de l'Inspecteur de Police Radanielson Émile au Commissaire de Police du 3^e arrondissement de Diego-Suarez.

³² ARM, Monographie n° 59 – Province de Diego-Suarez – Année 1957.

À Madagascar, ceux de Diego-Suarez se trouvent en première ligne les luttes syndicales. Ils adhèrent dans les sections de la Confédération Générale du Travail (CGT), de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) et plus tard de la Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO) pour ne pas être victimes des abus et injustices perpétrés par les employeurs ou les autorités. Parmi ces organisations syndicales, la CGT, créée le 1^{er} janvier 1948, reste la plus dynamique et attire les travailleurs, en raison de son implication sans cesse plus grande dans les luttes intéressantes ces derniers. Malgré le trouble politique et social engendré par l'insurrection de 1947, cette section syndicale voit le jour grâce à l'initiative des travailleurs réunionnais et parce que la ville est loin du théâtre du soulèvement. En 1950, la CGT de Diego-Suarez, appelée Union locale des travailleurs de la Région de Diego-Suarez, regroupe les sections des travailleurs de la Marine (DCAN, Travaux Maritimes), des E.M.C., de la S.C.A.B., de la C.M.A.O., des Messageries Maritimes, de l'Énergie Électrique, de la S.C.A.M.A., et de la Rochefortaise ainsi que la section regroupant les employés de Banque et de Commerce de Diego-Suarez³³.

Du côté des meneurs, les Créoles du Nord deviennent, à partir des années 1920 et 1930, des militants de l'anticolonialisme³⁴, grâce à leur contact avec des éléments nationalistes malgaches présents à Diego-Suarez, comme Jean Ralaimongo, et à l'influence des idées anticolonialistes véhiculées par des marins français de passage dans le port de la ville. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les travailleurs créoles, originaires de l'île de La Réunion, occupent davantage que par le passé le terrain social en assurant l'encadrement des luttes sociales intéressant l'ensemble des employés, ouvriers et manœuvres à Diego-Suarez. En novembre 1945, ils s'impliquent dans l'organisation d'une grève à la Société des Ateliers et Chantiers du Bassin de Radoub, dont l'activité est requise pour le compte de la Marine nationale. Cette grève, qui a duré 5 jours, intéresse 200 ouvriers et manœuvres, dont une grande majorité de salariés malgaches. Elle a pour objectif de demander aux employeurs des meilleures rémunérations. Les grévistes réclament en particulier une augmentation de 100% des salaires et une majoration unique de 100% du salaire horaire pour le travail de nuit³⁵. Les dirigeants syndicaux de la CGT ne cessent de conscientiser l'ensemble des travailleurs de l'importance des luttes pour obtenir des meilleures conditions de vie et de travail. Ainsi, au cours d'une réunion organisée en juillet 1953, le secrétaire général du syndicat, Francis Sautron³⁶, a exhorté, dans son discours, les travailleurs de la ville à ne pas flétrir dans le combat qu'ils mènent pour obtenir un standard de vie meilleur³⁷. Dans son travail de propagande syndicale, il ne cesse d'inciter les ouvriers travaillant dans les différentes entreprises de la ville à observer l'union et avoir une cohésion. Le dynamisme des dirigeants de la CGT de Diego-Suarez dans les luttes en faveur des travailleurs motive les salariés de la ville à adhérer au syndicat. Ainsi, en 1953, l'Union locale des

³³ ANOM, DS 236, Télégramme-Lettre Officiel n° 829-CF du 29 novembre 1950 du Chef du district de Diego-Suarez adressé au Chef de la Province de Majunga.

³⁴ Jean FREMIGACCI, « Insécurité, banditisme et criminalité dans le Nord de Madagascar au début du XX^e siècle », *Omaly sy Anio*, n° 25-26, 1987, p. 311.

³⁵ ARM, IV D 36, Rapport au sujet de la grève du 5 au 9 novembre 1945 au Bassin de Radoub.

³⁶ Francis Sautron est arrivé à Madagascar en 1944 pour effectuer son service militaire à Diego-Suarez. Démobilisé en 1946, il travaille comme secrétaire comptable au Commissariat de la Marine à Diego-Suarez. Il séjourne dans cette ville jusqu'en 1965. Au cours de ce séjour, il est secrétaire général du syndicat CGT, devenu en 1956 FISEMA (*Firaisan'ny Sendikan'i Mpiasan'i Madagasikara* ou Union des Syndicats des Travailleurs de Madagascar). Il est élu maire de Diego-Suarez en 1956 et occupe ce poste jusqu'à son retour à l'île de La Réunion.

³⁷ ANOM, DS 236, Rapport du 23 juillet 1953 de l'Inspecteur de Police Radanielson Émile au Commissaire de Police du 3^e arrondissement de Diego-Suarez.

travailleurs de la Région de Diego-Suarez (CGT) compte 1 100 adhérents tandis que l'Union des ouvriers et employés de l'Arsenal et le Syndicat des ouvriers et employés de Diego-Suarez, affiliés à la CFTC, regroupent ensemble 103 adhérents³⁸. Les adhérents de la CGT se recrutent notamment parmi les ouvriers des entreprises portuaires et maritimes, en particulier ceux de l'Arsenal de la Marine.



Photo n°2 : Francis Sautron, à l'occasion de la célébration du 1^{er} Mai 1954
Cliché : Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM)

Cependant, à Diego-Suarez, le travail de délégué syndical expose à toutes sortes de sanctions surtout lorsque l'employeur fait prévaloir dans sa prise de décisions les dispositions légales. Pour le licenciement de Francis Sautron, secrétaire général de la section locale de la CGT, de son métier de comptable au Commissariat de la Marine après son séjour sans autorisation de sortie en métropole, le Commandant de la Marine à Madagascar et Dépendances, son supérieur hiérarchique, avance comme argument que : « la qualité de délégué syndical n'autorise pas à un ouvrier à désobéir sciemment aux règlements de la Marine et à ne pas suivre les instructions du Commandement »³⁹. Néanmoins, face à la cohésion des membres du syndicat qui ont menacé de faire une grève si Francis Sautron n'est pas réintégré dans son emploi, les autorités de la Marine ont fait marche arrière. Par lettre en date du 25 août 1953, le Commandant de la Marine de Madagascar et Dépendances et de la Base stratégique de Diego-Suarez a ordonné la réintégration de l'ouvrier Sautron au service du Commissariat de la Marine à compter du

³⁸ ANOM, DS 241, Province de Majunga – Inspection du Travail et des Lois Sociales (Secteur Nord).

³⁹ ANOM, DS 236, Communication aux ouvriers du Syndicat CGT Section Marine établie le 20 juillet 1953 par le Commandant de la Marine à Madagascar et dépendances.

26 août 1953 avec une réduction d'un échelon de salaire horaire pendant trois mois à compter de cette même date⁴⁰. Les responsables de la Marine cèdent simplement face à la pression des travailleurs par peur d'un blocage des activités stratégiques de la Marine, et par crainte de se voir confrontés en permanence à des luttes syndicales, qui se confondent en même temps à des luttes anticoloniales. L'affaire de Francis Sautron illustre, entre autres, l'importance de l'Arsenal de la Marine en tant que foyer du syndicalisme à Diego-Suarez. Pour avoir une paix sociale durable au sein de l'entreprise, le Commandant de la Marine nationale, l'Amiral Barjot, a fait appel, en octobre 1953, au cours de son entrevue avec Francis Sautron, à la diplomatie et à la prudence de ce dernier pour l'accomplissement de son activité syndicale future⁴¹.

Dans les années 1950, Francis Sautron, secrétaire général de la CGT locale, joue un rôle particulier dans le milieu ouvrier à Diego-Suarez, vu son charisme et sa capacité à rassembler autour de sa personne la majorité des ouvriers de la ville. Il fait partie des « meilleurs ouvriers, les plus estimés et qui ont toute la confiance de leurs camarades de travail »⁴². Son profil répond aux besoins de la lutte syndicale, qui veut un personnage aguerri à la tête d'une organisation syndicale. De cette manière, il devient porte-parole des travailleurs pour porter auprès des autorités ou des employeurs leurs revendications. Il joue également le rôle de médiateur entre les salariés et les employeurs en cas de mésentente ou de litige entre les deux parties. En 1951, il est intervenu auprès du directeur de l'E.E.M. à Tananarive pour le compte des ouvriers de l'entreprise travaillant à Diego-Suarez qui revendiquent une augmentation de salaires car ceux-ci ne correspondent pas à leurs conditions de vie⁴³. L'implication de Francis Sautron dans les conflits de travail démontre son attachement aux luttes ouvrières dont l'objectif primordial reste l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. Son activisme n'en reste pas moins un moyen pour dénoncer la politique de travail de l'administration et des employeurs, et pour gagner par la même occasion la confiance des travailleurs. Parallèlement, son intervention en faveur des ouvriers donne une impulsion aux mouvements revendicatifs des travailleurs.

B. L'importance des mouvements de grève

Les luttes sociales à Diego-Suarez ont touché, en premier lieu, dans les années 1930 les travailleurs du port. En février 1937, 300 Comoriens et Antandroy travaillant dans le batelage déclenchent une grève pour demander une augmentation de salaire à 4 francs par jour plus une ration alimentaire⁴⁴. Dans leur mouvement, ces travailleurs sont encadrés par des marins français⁴⁵. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les grèves deviennent fréquentes dans les entreprises s'occupant d'activités maritimes et portuaires, étant donné que les travailleurs du secteur font preuve de solidarité pour faire entendre leur cause. Ainsi, en novembre 1945, 200 ouvriers et manœuvres de la Société des Ateliers et Chantiers du Bassin de Radoub, dont l'activité est requise pour le compte de la Marine nationale de Diego-Suarez, observent une grève de 5 jours pour

⁴⁰ ANOM, DS 236, Ordre n° 65-CAB du 25 août 1953 du Commandant de la Marine à Madagascar et Dépendances concernant la réintégration dans le cadre spécial local de l'ouvrier du S.C.M. Sautron.

⁴¹ ANOM, DS 236, Note n° 181-B3/RG du 20 octobre 1953 du Commissaire de Police de la 3^e Brigade Mobile au sujet de l'entretien de l'Amiral Barjot et du secrétaire de la CGT Sautron.

⁴² *Bulletin confédéral des TOM* (mensuel de la CGT de France), numéro spécial, janvier 1951.

⁴³ ANOM, DS 240, Lettre n° 37-U/L du 1^{er} juillet 1951 de Francis Sautron, secrétaire général du Syndicat « Union locale des travailleurs de la Région de Diego-Suarez » au Directeur de l'EEM – Tananarive.

⁴⁴ ANOM, 6(5) D 19, Copie du télégramme n° 205-CFR envoyé de Diego-Suarez le 24 février 1937.

⁴⁵ Solofo RANDRIANJA, « L'action de Ralaimongo à Diego-Suarez », *Omaly sy Anio*, n° 25-26, 1987, p. 375.

demander une augmentation de 100% des salaires, une majoration unique de 100% du salaire horaire pour le travail de nuit et un paiement des journées de grève⁴⁶. Les ouvriers et manœuvres de l'entreprise demandent notamment une revalorisation de leurs salaires pour faire face à la hausse du coût de la vie.

| Secteurs intéressés | Causes | Nombre de travailleurs touchés | Nombre de journées perdues | Règlement des conflits |
|--|--|--------------------------------|-----------------------------------|---|
| S.C.A.B. (bâtiments et Travaux publics) | Salaires, reclassification professionnelle, prime d'ancienneté, installation douches et WC, tenue de travail | 350 | Néant | Conciliation de l'Inspection du travail le 30 août 1957 |
| Arsenal de la Marine (secteur public) | Demande de réintégration d'un délégué syndical licencié | 975 (699 grévistes) | 1 037 | Conflit latent ; sentence du 30/9/57 rejetée |
| Arsenal de la Marine (secteur public) | Demande de réintégration d'un délégué syndical licencié | 975 | Néant | Conflit latent ; sentence du 24/2/58 rejetée |
| Arsenal de la Marine (secteur public) | Salaires, classification professionnelle, allocations familiales, jours fériés, retraite, discrimination raciale | 975 | Néant | Conflit latent ; sentence du 19/11/57 rejetée |
| Cassam Chenai | Salaires | 94 (90 grévistes) | Indéterminé ; grévistes licenciés | 16 travailleurs seulement ont été réintégrés par la suite et l'usine n'a repris qu'une partie de son activité |

Différends collectifs et cessation de travail par grève à Diego-Suarez en 1957⁴⁷

Dans les années 1950, les mouvements de grève à Diego-Suarez sont surtout animés par les ouvriers de l'Arsenal de la Marine. Ces derniers profitent des maladresses du commandement de la Marine dans l'application des lois en vigueur

⁴⁶ ANOM, DS 534, Rapport du Chef du district et Maire de Diego-Suarez au sujet de la grève du 5 au 9 novembre 1945 au Bassin de Radoub.

⁴⁷ ARM, Monographie n°59 – Province de Diego-Suarez – Année 1957.

pour faire prévaloir leurs droits. Les autres salariés de la ville leur emboîtent le pas également dans ces mouvements de revendication.

La cessation de travail constitue un moyen pour les travailleurs salariés de manifester leur mécontentement face à la politique ou au règlement observé par leurs employeurs. À Diego-Suarez, conscients de leurs droits, les salariés des entreprises publiques et privées de la ville déclenchent dans les années 1950 des mouvements de grève pour faire entendre leur voix. En 1957, ils ont fait la grève pour deux raisons notamment : pour une meilleure rémunération et pour le respect de leurs droits. Ils revendentiquent des salaires à la hauteur de leur qualification professionnelle, vu qu'un certain nombre d'employeurs n'observent qu'en partie l'application des dispositions du Code du travail. Dès 1953, les ouvriers et employés autochtones de Diego-Suarez attendent une augmentation substantielle des salaires par rapport à la limitation de la semaine de travail à 40 heures⁴⁸. Les ouvriers de l'Arsenal de la Marine, organisés au sein du syndicat CGT, se montrent particulièrement dynamiques dans les revendications en matière de rémunération (salaires, allocations familiales, régime de retraite). Leur cohésion constitue un atout dans leur bras de fer avec leur employeur. Pour faire prévaloir leurs droits et dénoncer l'abus de leur employeur en termes d'exercice du droit syndical, ils dénoncent à travers leur mouvement de grève le licenciement de leur délégué syndical et demandent ainsi sa réintégration.

Depuis la fin du XIX^e siècle, Diego-Suarez voit ses activités économiques se développer avec l'installation de nombreuses entreprises industrielles, commerciales et portuaires. Ces dernières avec l'Arsenal de la Marine, « formant et utilisant un personnel malgache nombreux travaillant en collaboration avec des spécialistes venant de France »⁴⁹, restent en pointe du secteur industriel de la ville. Les activités industrielles et commerciales se développent notamment grâce à l'apport des entreprises du secteur privé. La multitude des activités économiques fait de Diego-Suarez une ville ouvrière où des travailleurs de différentes spécialités et de différentes origines se côtoient. De cette manière, depuis les années 1930, Diego-Suarez, ville cosmopolite, se trouve à la pointe des luttes ouvrières, alors que dans la région du Nord-Ouest, la pratique syndicale ne s'implante que dans les années 1950 dans des conditions favorables⁵⁰. Les ouvriers de Diego-Suarez se sont mobilisés, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, pour revendiquer des meilleurs salaires ou des meilleures conditions de travail. Les travailleurs réunionnais se trouvent, dans les années 1950, à la tête des activités syndicales à Diego-Suarez et encadrent les autres travailleurs, les Malgaches et les Comoriens notamment, dans les luttes syndicales. En tant qu'ouvriers « locaux »⁵¹, ils animent un mouvement syndical différent de celui des travailleurs français d'origine métropolitaine. Pour la défense de leurs intérêts professionnels et matériels, ces derniers se regroupent surtout au sein de la CGT-FO.

⁴⁸ ANOM, DS 241, Note n° 235-B3/RG de la 3^e Brigade Mobile de Diego-Suarez au sujet de l'application du Code du travail.

⁴⁹ Maurice BESNARD, *op. cit.*, s.d., p. 74.

⁵⁰ Lucile RABEARAMANANA, *op. cit.*, *Omaly sy Anio*, n° 25-26, 1987, p. 405.

⁵¹ Le terme « ouvriers locaux » désigne les travailleurs réunionnais, malgaches et comoriens, qui ont un statut professionnel différent de celui des travailleurs français d'origine métropolitaine.